



Règlement du Conseil de la Ville
de Richmond

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE RICHMOND

L'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond a eu lieu dans la Salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le lundi 7 novembre 2022 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, André Bussière, et les conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette et Gérard Tremblay. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que le directeur général adjoint, Louis-Philippe Caron, sont également présents. La conseillère Katherine Dubois est absente.

RÈGLEMENT NUMÉRO 308
MODIFIANT L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108
RELATIF AUX ZONES P-3 ET R-33

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 6 126 887 fait actuellement partie de deux zones différentes, soit les zones P-3 et R-33 ;

CONSIDÉRANT QU'IL serait préférable que le lot numéro 6 126 887 fasse partie en totalité d'une seule zone, soit la zone R-33 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement a été préalablement donné par le conseiller Boutin lors de la séance du 15 août 2022;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été adopté le 15 août 2022;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un second projet du règlement a été adopté le 3 octobre 2022;

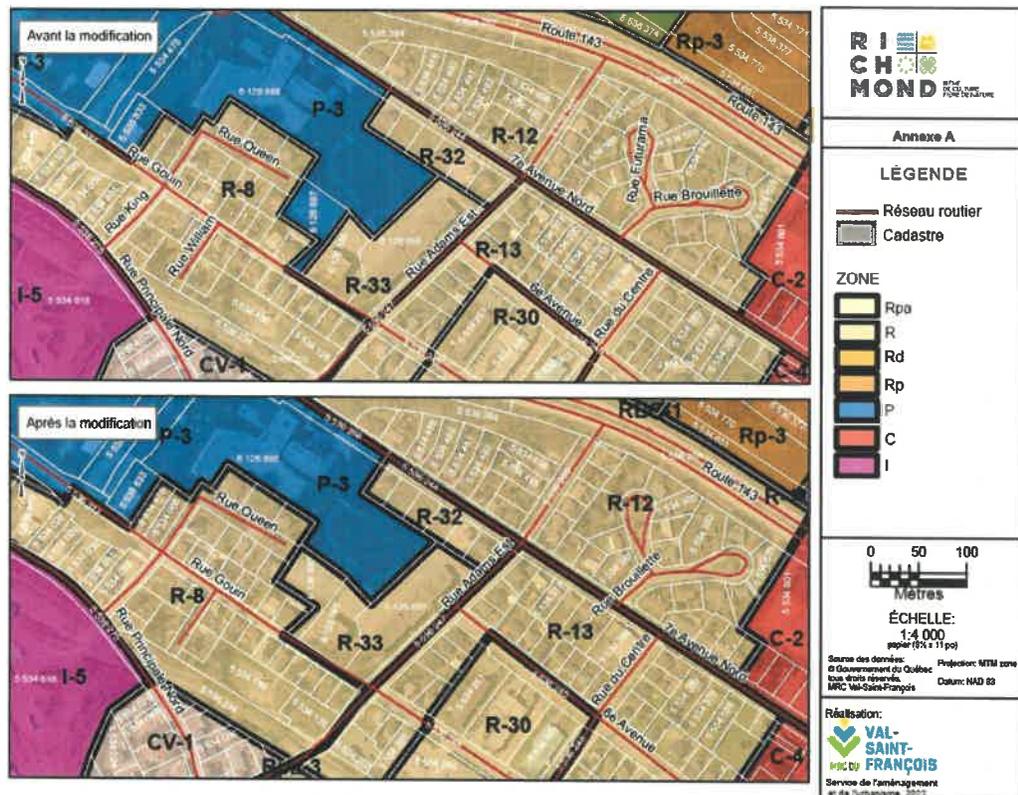
POUR CES MOTIFS, le conseil décrète ce qui suit:

- 1) Le plan de zonage Z-01, faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 108 de la Ville de Richmond et illustré à l'annexe 1 de ce même règlement, est modifié par l'intégration complète du lot numéro 6 126 887 dans la zone R-33, tel que présenté ci-dessous.



No de résolution

Règlement du Conseil de la Ville de Richmond



ADOPTÉ À RICHMOND (QUÉBEC), Ce 7^e jour de novembre 2022.

MAIRE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Richmond, certifie, par la présente, que le présent règlement est une vraie copie de l'original passé à la date ci-haut mentionnée. L'original étant gardé au Bureau de la Ville.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
greffier-trésorier